

# ASSOCIATION DES MÈRES LESBIENNES

(514) 846-1543

WWW.AML-LMA.ORG

INFO@AML-LMA.ORG

VOLUME IV No. IV

BULLETIN DE LIAISON

JUIN 2003

## Du nouveau à l'AML ?

Par Mona Greenbaum, coordonnatrice de l'AML

Certaines d'entre vous se demandent ce qui s'est passé lors de la dernière assemblée générale annuelle (AGA) de l'Association. Dans le dernier bulletin, les membres du conseil d'administration (CA) proposaient l'ouverture du groupe aux pères gais et, du coup, de rendre l'association mixte. Bien avant l'assemblée, plusieurs membres nous ont fait part, par courrier ou par téléphone, de leur opinion à ce sujet. A priori, de nombreuses femmes semblaient favorables à l'idée. Cependant, un pincement au cœur, une certaine réticence à modifier ce que plusieurs considèrent comme une précieuse ressource, était palpable. Nombre de nos membres ont eu des interactions agréables avec des pères gais. Mais on percevait un regret à l'idée que Montréal allait perdre, encore une fois, un espace essentiellement lesbien. Certaines étaient d'avis que la dynamique du groupe changerait si on admettait les pères gais. Nous avons donc décidé de mettre cette question en veilleuse.

Que doit-on retenir de cette réflexion de groupe ? Que de nombreuses mères lesbiennes voient d'un bon œil la tenue d'activités occasionnelles avec des pères gais et leurs enfants. En plus des nombreuses problématiques communes, nous croyons que de partager des activités permettrait d'enseigner à nos enfants la diversité familiale et de leur présenter d'autres modèles de parents attentionnés.

L'Association des pères gais de Montréal est un groupe d'hommes gais qui affirment tardivement leur identité sexuelle. La majorité d'entre eux n'ont pas la garde de leurs enfants. Donc, lors de l'AGA, nous avons décidé de donner un coup de main à la formation d'un groupe de pères gais ayant la garde de leurs enfants ou planifiant de fonder une famille. À l'automne, nous organiserons une activité pour les hommes gais sur le thème de la parentalité. Nous espérons qu'un d'entre eux sera intéressé à tenir la barre du nouveau groupe. Le cas échéant, nous pourrions, de temps à autre, organiser différentes activités ensemble. Le CA a le mandat d'aider à la mise sur pied d'un tel groupe.

Lors de l'AGA, nos membres ont été impressionnées par la liste de tout ce que l'AML avait accompli en une année. Nos nombreux projets pour l'année à venir les ont également étonnées. Un faible pourcentage de nos membres étaient présentes à l'AGA, (le mauvais temps n'a pas aidé la situation). Nous croyons donc qu'il serait intéressant de vous faire part de ce qui s'y est passé.

Notre rapport annuel couvre la période du 1<sup>er</sup> avril 2002 au 31 mars 2003. Le rapport de l'année précédente est imposant à cause de la quantité d'activités entourant le débat sur l'union civile et les droits parentaux. La majeure partie des activités ont eu lieu en février 2002 (avant cet exercice financier). Même si la dernière année a été plus tranquille, nous étions fières de présenter nos nombreuses réalisations.

Des membres de l'AML siègent à la *Table de concertation des lesbiennes et gais du Québec*, un des plus importants groupes de pression au Québec. Cette année, Diane Labelle est coprésidente de la Table. Elle siège également au conseil d'administration de l'AML, en tant que mère lesbienne, ce qui nous donne un lien direct avec la Table. En tant qu'enseignante, Diane est particulièrement impliquée dans le dossier sur l'éducation. Elle travaille aussi à mettre sur pied un groupe qui se penchera essentiellement sur les problématiques en matière d'éducation afin de faire directement pression auprès du gouvernement pour régler le problème de l'homophobie à l'école.

Sylvie Gascon de l'AML nous représente au conseil de l'ALGI – l'*Association des lesbiennes et gais sur l'Internet*. Elle anime un groupe de discussion en ligne pour les parents gais et lesbiens : *Parents Aussi*.

Cette année, nos membres ont également participé à la *Coalition québécoise pour la reconnaissance des conjoints et conjointes de même sexe*, l'*Association canadienne pour la santé mentale (ACSM)*, la *Fédération des femmes du Québec*, la *Centrale des syndicats du Québec*, *Égale Canada* et au *Centre communautaire des gais et lesbiennes du Montréal*.

Au fil des ans, les membres du conseil ont présenté des conférences concernant la parentalité gaie et lesbienne dans les universités, dans plusieurs congrès ainsi que devant différents groupes de professionnels de la santé. En octobre 2002, nous avons également donné un coup de main à l'ACSM dans l'organisation d'un colloque sur l'homophobie à l'école, qui a connu un vif succès.

Du côté des médias, nos membres ont tenu un rôle important dans la réalisation de vidéos et d'émissions de télévision. Notons, tout particulièrement, la collaboration de certaines d'entre nous au vidéo *Silence SVP* (le premier vidéo en français sur l'homophobie à l'école) ainsi que la participation de Gabriel Pinkstone et de Monica Perazzo à l'émission *Out in the City - Out à Montréal*, un docudrama qui leur a apporté un statut de vedette !

En moins *glamour*, nous avons participé à de nombreuses entrevues télévisées portant sur des sujets des plus variés, de l'union civile et du mariage aux cliniques de fertilité, en passant par la santé lesbienne, la parentalité et la revendication des droits des gais. Nous avons également accordé 35 entrevues à la presse écrite et rédigé de nombreuses lettres ouvertes, dont quatre ont été publiées. Nous avons également accordé de nombreuses entrevues radiophoniques et sur internet.

Sur le plan politique et social, nous avons aussi fait des progrès. En février 2002, une première audience publique pour la loi sur l'union civile a eu lieu puis une deuxième

commission parlementaire en mai 2002 a permis d'approfondir le sujet des droits parentaux. L'AML s'est exprimée à deux reprises. Elle a de nouveau présenté un mémoire lors de la seconde audience publique puis, le même mois, devant le caucus libéral – les membres du parti libéral étant toujours réticents à nous octroyer des droits parentaux à part entière.

Au niveau fédéral, en février 2003, l'AML a défendu un mémoire devant la Chambre des communes à Ottawa demandant l'accès à l'institution du mariage. Des membres présentèrent également des mémoires individuels. Même si bon d'entre nous ne sont pas intéressées par le mariage, il semble y avoir un fort consensus en faveur de la possibilité de faire ce pour celles qui le désirent. Nous croyons également que nous ne parviendrons pas à nos fins dans d'autres dossiers importants, tels que l'éducation et la santé lesbienne, à moins d'être reconnues en tant que citoyennes à part entière selon les lois canadiennes. Ceci représente donc une étape fondamentale.

Au sujet de l'étude sur nos familles, nous poursuivons notre collaboration avec la Dre Danielle Julien de l'UQÀM. Sa recherche sur nos familles est financée jusqu'en septembre 2005 et constitue la plus complète jamais effectuée au Canada. À plus petite échelle, nous avons également participé à des projets de recherche de Santé Canada et du Réseau québécois pour la santé des femmes. De plus, nous répondons régulièrement à des demandes d'étudiants effectuant des travaux sur les parents de même sexe et leurs enfants.

Nous sommes fières d'avoir réalisé deux nouveaux guides cette année. Tout d'abord, nous avons mis à jour notre *Guide pour former une famille alternative*, qui en est à sa troisième édition. Cette mise à jour fut nécessaire puisque, contrairement aux années précédentes, nous avons maintenant accès à certaines cliniques de fertilité au Québec, accès dû en grande partie à l'intervention de l'AML. À l'automne 2001, nous avons soumis un mémoire à Ottawa en regard de la Loi sur les nouvelles technologies de reproduction. En décembre dernier, une clause fut ajoutée pour amender la législation rendant illégal le refus d'accès aux traitements de fertilité aux lesbiennes. La loi sera adoptée sous peu et la clause est demeurée intacte (voir l'article à ce sujet). Ce qui signifie que, dans un avenir proche, partout au Canada, il sera illégal d'interdire l'accès aux traitements de fertilité aux lesbiennes. Notre nouveau guide sur la famille reflète cet aspect, nous donnant désormais accès à des services professionnels de fertilité. Ainsi nous pouvons affirmer qu'ici, au Québec, les lois tiennent maintenant compte des réalités de nos familles.

Notre autre publication, le *Guide sur l'union civile et les nouvelles règles de filiation*, a été rédigée par Marie-France Bureau, spécialiste du droit familial, et Mona Greenbaum, coordonnatrice de l'AML. Au début, nous demandions un petit montant pour le guide. Maintenant que nous sommes rentrées dans nos frais, nous pouvons l'offrir gratuitement. Ce guide est extrêmement important puisque de nombreuses lesbiennes, à l'échelle du Québec, ne sont pas encore conscientes des nouveaux développements de l'année en matière du droit de la famille.

Toute cette effervescence dans nos activités a été récompensée à deux reprises l'an dernier. Tout d'abord, l'AML a reçu le prix Arc-en-ciel 2002 pour son implication sociale, un prix remis par la communauté à des individus ou des organismes qui ont contribué à l'avancement des droits des gais et lesbiennes. Puis, Mona Greenbaum et Nicole Paquette (présidente de l'AML) ont été sélectionnées par le magazine *Coup de Pouce* au nombre des vingt femmes d'influence de l'année 2002. Aussi cocasse soit-il pour nous de nous retrouver entre une recette de dessert et la chronique Horoscope, apparaître dans les pages d'un magazine d'une telle envergure démontre les progrès que nous – en tant que communauté – avons fait dans l'acceptation de nos familles.

Nous avons également eut le plaisir, lors de l'AGA, de présenter certains projets d'avenir. Un de ceux qui nous tient le plus à cœur, est la publication d'un livre en français, pour les enfants des écoles primaires, sur la diversité familiale englobant, évidemment, des parents gais et lesbiens. Actuellement, nous travaillons avec les Éditions du Remue-ménage afin de mettre ce projet en chantier.

Malgré toute cette avancée légale obtenue pour nos familles au cours de la dernière année, la reconnaissance sociale demeure une lacune à bien des égards. Nos enfants le sentent bien dans les cours de récréation. Et nous le voyons également lorsque nous avons affaire à des praticiens des soins de santé ou d'autres professionnels des services sociaux. Notre stratégie d'action comporte deux volets. Tout d'abord, nous voulons entrer en contact avec des groupes de parents hétérosexuels, des organismes culturels et communautaires sans oublier les services de santé afin de créer un réseau. Nous tenterons ce rapprochement dans le cadre de la *Journée nationale de lutte contre l'homophobie* qui se tiendra, pour la première fois, le 4 juin 2003.

Nous aimerions également trouver auprès d'autres groupes de parents gais et lesbiens et organismes communautaires des réponses et solutions intéressantes à des problèmes qui nous concernent aussi. Nous avons exploré l'idée d'un réseau pancanadien de parents lors de la conférence d'Égale en mai 2003 et nous voudrions, éventuellement, organiser une conférence internationale sur la parentalité en 2006, parallèlement aux Jeux gais de Montréal. Ces projets enrichiront notre communauté, ici, au Québec, et nous espérons que beaucoup de membres de l'AML y participeront.

Finalement, nous aimerions mettre sur pied une nouvelle ressource pour nos membres et pour les lesbiennes en général. Nous voulons développer une série de guides sur l'affirmation de notre identité sexuelle. À travers ces guides, grâce à différentes stratégies d'affirmation, nous souhaiterions sensibiliser les membres de nos familles, nos amis, ceux que nous côtoyons au travail et ceux qui nous prodiguent des soins de santé. Nous aimerions en faire une large distribution.

Nous voulons avoir de vos nouvelles ! Vos idées et vos projets permettent à l'AML de grandir ! Si vous avez envie de vous impliquer davantage ou si vous avez des idées à proposer. N'hésitez pas à nous contacter.

Vous avez rédigé un texte pour le bulletin ? Nous aimerions avoir de vos nouvelles ! Faites-nous parvenir vos articles à [info@aml-lma.org](mailto:info@aml-lma.org) ou par courrier à AML, 2401, rue Coursol, Montréal, Québec, H3J 1C8

---

## En bref - février 2003 à mai 2003

### Nouvelles montréalaises

**14 février 2003** – L'organisme communautaire ***Dire enfin la violence*** a annoncé la **fin de ses activités** en raison d'un manque de financement adéquat.

*Dire enfin la violence* a aidé des milliers de gais et lesbiennes victimes de crimes haineux. Ils ont travaillé conjointement avec le service de police de Montréal pour les aider à développer une meilleure compréhension et une plus grande conscientisation. Ils ont aussi donné des formations de sensibilisation et des conférences, tout en offrant un lieu de stage intéressant à plusieurs étudiants.

Malgré les nombreux bénévoles qui ont oeuvré pour l'organisme au fil des ans, ainsi que les tentatives pour couper de tous côtés dans les dépenses, *Dire enfin la violence* a finalement été contraint de mettre la clé sous la porte, une autre triste perte pour la communauté, liée directement au manque de subvention gouvernementale.

**4 avril 2003** - Les ***Archives gaies du Québec*** ont célébré leur **20<sup>e</sup> anniversaire**. Les *Archives gaies* comprennent une excellente collection de pièces historiques et culturelles concernant la culture allosexuelle : des magazines, des articles de journaux, des livres, des photos, des affiches, etc. Les *Archives gaies* ont réalisé, au cours des ans, leur mandat de propager la culture gaie et lesbienne en tenant différentes expositions, représentations et conférences.

### Nouvelles provinciales

**1<sup>er</sup> mai 2003** – Un nouvel **outil pédagogique pour aider les enseignants à contrer l'homophobie à l'école** a finalement vu le jour. **Paul Trottier**, un commissaire scolaire ouvertement gai de la **Commission scolaire de Montréal (CSDM)**, a affirmé que cette importante première étape est le résultat d'une résolution prise, il y a trois ans, par le conseil des commissaires pour combattre l'homophobie et négocier avec le haut taux de suicide chez les adolescents.

L'outil s'intitule ***Pour une nouvelle vision de l'homosexualité*** (*For a new vision of homosexuality*). Il a été développé conjointement par la CSDM, la **Direction de la santé publique (DSP)** ainsi qu'un bon nombre d'organismes communautaires gais et lesbiens, tels que Gai-Écoute, GRIS-Montréal et Séro-Zéro. **Martine Fortier** de la DSP a coordonné le projet.

Dans ce coffret, les professeurs trouveront des activités de sensibilisation et de démythification, différents guides de ressources, un guide pédagogique avec des leçons planifiées, des vidéos, un cédérom, et même des autocollants ! Les écoles primaires et secondaires font partie du public cible de ce coffret. Bien que le coffret ne soit, à l'heure actuelle, disponible qu'en français, de nombreux organismes communautaires en ont entrepris la traduction en anglais et sont présentement à la recherche de financement pour mener à terme ce projet.

Le coffret, qui aura de toute évidence un impact de taille dans les écoles, est offert à toutes les écoles qui participent à une formation gratuite d'une journée, donnée par la DSP. Pour obtenir plus d'information concernant la **session de formation** et le coffret, veuillez téléphoner au Collège Maisonneuve (où se tiennent les sessions de formation) au **514-254-7131**.

**6 mai 2003** – *The Gazette* – Les groupes gais et lesbiens célèbreront la date du **4 juin comme la journée annuelle de lutte contre l'homophobie au Québec**. Cet événement, mis en place par la **Fondation Émergence**, a pour principal objectif la sensibilisation du public. Selon **Alain Johnson**, directeur général de la Fondation Émergence, « Ce n'est ni une fête, ni un pique-nique, c'est un temps dans l'année pour prendre une pause et discuter de l'état de la situation au Québec. » Des conférenciers et des chercheurs de l'Université McGill, de l'Université du Québec à Montréal et de l'Université Laval prendront la parole sur les différentes façons de combattre l'homophobie.

La fondation distribuera également des documents aux écoles et aux groupes communautaires du Québec pour favoriser la conscientisation au sujet des problématiques touchant les gais et les lesbiennes.

« Si il y a une plus grande compréhension, il y aura moins de préjugé et, éventuellement, moins d'homophobie », affirme Johnson.

## **Nouvelles canadiennes**

**30 janvier 2003** - *365Gay.com* – Pour la première fois, le Canada se questionne à savoir combien il y a de gais et de lesbiennes au pays. **Statistiques Canada** annonçait un **sondage pour recenser les gais, les lesbiennes et les bisexuels**. Ce sondage téléphonique fait écho au dernier recensement (2001) qui, pour la première fois, demandait aux conjoints de fait s'ils étaient de même sexe ou non.

Intitulée **Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes**, l'étude **consultera 130 000 Canadiens** sur différents aspects de leur santé physique et mentale. Elle sera effectuée tous les deux ans. C'est la première fois que des questions au sujet de l'orientation sexuelle seront posées. L'information sera accessible aux centres de santé communautaire afin qu'ils aient une meilleure idée de leur clientèle, ainsi qu'aux différentes commissions du droit de la personne d'un océan à l'autre.

**2 avril 2003 – Ottawa** – Le député **Svend Robinson** a présenté un **projet de loi C-250 modifiant le Code criminel, qui demande l'ajout de l'« orientation sexuelle » à la législation canadienne concernant la propagande haineuse**. À l'heure actuelle, les raisons comprennent la race, la religion, la couleur de la peau et l'origine ethnique. Le projet de loi C-250 a obtenu une entente de principe de la Chambre en mai 2002 et bénéficie de l'appui des différents partis, sauf celui de l'Alliance canadienne. Le Comité (de justice) de la Chambre des communes l'étudie présentement. Ce comité décidera si les gens qui sont victimes de propagande haineuse, de violence ou de génocide envers les gais, les lesbiennes, bisexuels et transgenres devraient obtenir une protection égale selon le Code criminel. Ce projet de loi deviendra peut-être loi le mois prochain.

**11 avril 2003** - *WorldNetDaily.com* et *365 Gay.com* – Dans la cause qui aurait pu redéfinir légalement la notion canadienne de la famille, une mère biologique a demandé à la cour de **reconnaître sa partenaire comme troisième parent**. Contrairement au processus d'adoption qui permet de remplacer un parent, les parents biologiques d'un garçon de **London, Ontario**, voulaient faire « ajouter » un parent, selon Grace Kerr, avocate de la partenaire qui cherchait à se faire reconnaître comme mère.

Le couple lesbien, qui a échangé publiquement des vœux en 1992, a demandé à un ami d'être le père de leur enfant plutôt que d'avoir recours à un donneur de sperme anonyme. L'homme n'habite pas avec l'enfant, mais est considéré comme un membre à part entière de la famille.

Plusieurs opposants « pro famille » à la cause se sont rapidement fait entendre. « Si nous acceptons trois parents, il n'y aura pas de base pour empêcher d'accepter quatre, cinq ou n'importe quel autre nombre », soutient Brian Rushfeldt, directeur de *Canada Family Action Coalition*. Selon Rushfeldt, « Lorsque vous détruisez le standard “un homme, une femme”, vous avez détruit la base du système.”

Plutôt que de demander la reconnaissance légale des parents du garçon afin de protéger les intérêts de l'enfant, Gwendolyn Landolt, vice-présidente de *REAL Women of Canada* croit que les trois adultes « cherchaient à restructurer la société pour correspondre à leur propre réalité. »

Dans une décision écrite rendue publique le 11 avril 2003, le **juge David Aston, a rejeté la requête**, stipulant que, selon la Loi portant sur la réforme du droit de l'enfance, il n'a pas l'autorité de prendre une telle décision.

**24 avril 2003- Le Devoir - Ottawa** – Le gouvernement fédéral adoptera sous peu une **loi qui rendrait illégal d'interdire l'accès aux nouvelles technologies de reproduction aux lesbiennes, incluant l'insémination artificielle**.

Bientôt, le vote sera tenu au sujet du **projet de loi C-13** sur la reproduction assistée. L'amendement, ajouté tout récemment au projet de loi traitant de problématiques aussi variées que le clonage, la recherche sur les cellules souches, et la maternité de substitution, stipule qu'il est discriminatoire d'interdire l'accès aux technologies de reproduction sur la base de l'orientation sexuelle ou l'état matrimonial. En d'autres

termes, les lesbiennes et les femmes célibataires en général ne pourront se voir refuser l'accès aux traitements de fertilité.

Réal Ménard, député du Bloc québécois, a contribué à faire amender le projet de loi. L'idée d'inclure cet amendement vient de l'Association des mères lesbiennes du Québec qui a rencontré M. Ménard à l'automne 2001. En novembre de la même année, Mona Greenbaum, coordonnatrice du groupe, a présenté un mémoire à la Chambre des communes ainsi qu'au Comité permanent de la santé, expliquant pourquoi les lesbiennes devraient avoir accès aux mêmes services de fertilité que les femmes mariées hétérosexuelles.

Les lesbiennes de la province de Québec ont, à l'heure actuelle, accès à trois cliniques de fertilité (deux à Montréal et une à Québec). Lorsque le projet de loi entrera en vigueur, les cliniques qui nous refusent encore l'accès, et toutes les autres à travers le pays, devront se conformer à la loi.

**1<sup>er</sup> mai 2003** - *The Gazette* – La **nouvelle loi albertaine** donnant aux couples de même sexe presque les mêmes droits que les couples mariés entrera en vigueur le **1<sup>er</sup> juin 2003**. Le ***Adult Interdependent Relations Act***, voté l'automne dernier, amende 68 lois provinciales ainsi que de nombreuses réglementations provinciales. La loi stipule que les couples gais et lesbiens auront des droits et obligations similaires à ceux du mariage, tels que l'aide financière mutuelle ou l'accès à une assurance présentement accessible uniquement aux couples mariés.

## **Le mariage gai - Canada**

Semblable à la commission parlementaire qui a précédé l'adoption de la Loi sur l'union civile au Québec, le gouvernement fédéral a tenu, de février à avril dernier, des **audiences publiques** sur la possibilité **d'offrir aux couples de même sexe des droits maritaux équivalents**. Plutôt que de se conformer immédiatement à la Charte des droits et libertés du Canada, le gouvernement a demandé à entendre l'opinion des Canadiens à ce sujet.

En **février**, au deuxième jour de l'audience, **Gabriel Pinkstone et Monica Perazzo** ont présenté un mémoire à la Chambre des communes au nom de l'**Association des mères lesbiennes du Québec**.

Plus tard ce même mois, la veille de la **Saint-Valentin**, le **député du Nouveau parti démocratique Svend Robinson a rendu public un projet de loi privé octroyant aux gais et lesbiennes le droit de se marier**. Robinson, le critique de son parti en matière de santé, est également membre du comité parlementaire qui cherche à savoir quelle est la meilleure façon de reconnaître les familles gaies.

C'est la deuxième fois que Robinson présente un projet de loi sur la reconnaissance du mariage gai. Cependant, les projets de loi privés sont rarement adoptés sans l'appui du gouvernement.



**En avril, le Comité permanent de la justice et des droits de la personne a quitté Ottawa pour parcourir le Canada.** Le Comité a entendu des individus et des groupes de Vancouver, en Colombie-Britannique, d'Edmonton, en Alberta, de Moose Jaw, en Saskatchewan, de Steinbach, au Manitoba, d'Halifax, en Nouvelle-Écosse, de Sussex, au Nouveau-Brunswick, de Sudbury, en Ontario, de Toronto, en Ontario, de Montréal, au Québec et de Iqaluit, au Nunavut. À Montréal et à Toronto, l'audience a duré deux jours. **Nathalie Ricard** et la **Dre Karine Igartua**, membres de l'AML, ont présenté des mémoires le 29 avril 2003.

**22 avril 2003** – Site Web de *Equal marriage* – Au cours de la semaine du 22 avril, les trois juges de la **Cour d'appel de l'Ontario** ont entendu les témoignages dans une cause sur le mariage de même sexe en Ontario. Sans motif raisonnable pour soutenir la discrimination envers les couples gais, le **Procureur général du Canada** (PGC) a présenté ses arguments contre le mariage de même sexe en utilisant une logique circulaire peu convaincante. La cause du gouvernement repose entièrement sur la simple présomption que « **le mariage "est" hétérosexuel.** »

La **Commission canadienne des droits et libertés de la personne** participait également à la cause ontarienne. La Commission compare la position du procureur général du Canada à la ségrégation raciale de 1896. « La présomption, par le PGC, qu'il existe un besoin de protéger - et de promouvoir - le mariage de sexe opposé des incursions potentielles d'"autres" structures familiales, est discriminatoire et offensante pour tous les Canadiens. » Les juges n'ont pas encore rendu leur verdict.

**1<sup>er</sup> mai 2003** – *Globe and Mail* et *Planet Out* – Huit couples lesbiens et gais de la Colombie-Britannique qui s'étaient vu refuser des permis de mariage célèbrent la **décision de la Cour d'appel provinciale qui affirme que la définition du mariage du gouvernement fédéral est inconstitutionnelle.** La Cour a renversé une décision d'un tribunal inférieur affirmant que la problématique devait être tranchée par le Parlement et non par les tribunaux. La Cour d'appel a déclaré que **défendre aux gais et lesbiennes de se marier est illégal.**

Dans sa décision écrite, la cour a donné au gouvernement fédéral **jusqu'au 12 juillet 2004** pour modifier la loi qui définit le mariage comme l'« union d'un homme et d'une femme, à l'exclusion de tout autres. »

“L'unique raison du délai jusqu'en 2004 est de permettre au Parlement, au gouvernement fédéral et aux gouvernements provinciaux, d'adopter toute législation nécessaire pour rendre le jugement effectif, » affirme Joe Arvay, l'avocat d'un des couples plaignants.

Rédigeant pour la cour, la juge Jo-Ann Prowse soutient « que la définition de *common law* du mariage contrevient à la Charte [des droits] et ne peut être justifiée dans la société canadienne contemporaine. »

La cour a déclaré qu'il serait approprié que le Parlement reformule la définition de *common law* du mariage pour signifier « l'union légale de deux personnes, à l'exclusion de tout autres. »

Ce verdict est le troisième rendu par une cour supérieure provinciale à décréter l'inconstitutionnalité de l'actuelle loi sur le mariage. Les cours de l'Ontario et du Québec ont également ordonné au gouvernement de revoir la définition du mariage. Le gouvernement fédéral est en appel de ces verdicts. En Colombie-Britannique, il a jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2003 pour en appeler de la décision.

**Le ministre de la Justice Martin Cauchon** n'a pas encore pris de décision concernant l'appel du jugement de la Colombie-Britannique. Toutefois, il souligne que les jugements de l'Ontario, du Québec et de la Colombie-Britannique « vont dans la même direction. Je dois donc également en tenir compte. »

**6 mai 2003 – Ottawa Citizen** – Le gouvernement fédéral n'a pas guère d'autres choix que d'adopter le mariage de même sexe, à la lumière des différents jugements qui seront « fort probablement » maintenus par la Cour suprême du Canada, selon un **document interne libéral**.

Le document, rédigé par la direction de la recherche du Parti libéral, rejette toutes les autres options considérées par le ministre de la Justice Martin Cauchon, incluant l'idée de mettre en place un registre civil national pour reconnaître légalement les unions gaies et lesbiennes. Les registres civils sont de juridiction provinciale et la responsabilité du gouvernement fédéral est uniquement de décider qui peut se marier, conclut le document. Les provinces sont responsables de l'aspect solennel du mariage, incluant le cérémonial et les permis.

M. Cauchon a régulièrement fait référence à un registre civil national comme solution, basé sur le système québécois de reconnaissance de l'union civile accessible aux gais. Cependant, le document affirme que les registres maintiennent tout de même les gais et lesbiennes hors de l'institution du mariage tout en le permettant aux hétérosexuels.

## **Nouvelles internationales**

**12 février 2003 - 365Gay.com – Le Parlement européen a demandé à ses États membres de reconnaître les familles gaies.** Aux Pays-Bas et en Belgique, les gais et lesbiennes peuvent se marier en toute légalité. Dans d'autres pays comme la France, l'Allemagne et certains pays scandinaves, il existe des contrats d'union civile aux droits limités. Cependant, ces droits maritaux ne sont pas reconnus d'un pays à l'autre au sein même de l'Union européenne.

Alors que le mariage hétérosexuel est reconnu dans l'ensemble de l'Union européenne, les lois sur les relations gaies sont un amalgame de règlements locaux non transférables d'un État à l'autre.

Un vote au Parlement de l'Union européenne à Strasbourg, en France, demandera le droit au mariage gai et la reconnaissance légale des couples gais sans qu'ils aient à se marier et ce, à travers toute l'Europe. Les membres de l'Union européenne doivent maintenant emboîter le pas au Parlement européen. On s'attend à ce que le processus soit long, en commençant par l'harmonisation des lois existantes.

**18 février 2003** - *Gay.com U.K.* – **Écosse** – Un **sondage sur la parentalité homosexuelle, le plus vaste sondage** du genre à être effectué en Écosse, a révélé **qu'une personne gaie sur cinq, au pays, est parent**, et que 17 % de plus envisage un jour fonder une famille. L'enquête, réalisée pour le groupe de défense des droits des gais de Glasgow, *Beyond Barriers*, a également démontré que seulement 10 % des parents gais actuels ont eu recours à l'insémination artificielle. La majorité des enfants ont été conçus lors d'une relation hétérosexuelle antérieure. Un tiers des parents gais affirment qu'ils ont la garde permanente de leurs enfants.

Ruth Henry, responsable de *Beyond Barriers*, note que le haut taux de parentalité gaie les a surpris. « Nous devons nous pencher sur la parentalité et les problématiques que les enfants de parents gais et lesbiens rencontrent, » souligne-t-elle au *Scottish Herald*. « Nous devons travailler conjointement avec les autorités en matière d'éducation pour voir comment – si ça existe – est abordée la problématique allosexuelle dans leur curriculum. C'est un domaine très peu intégré à l'heure actuelle. »

**3 mars 2003** – Une cause de « droit au mariage » présentée par sept couples de même sexe devant le plus haut tribunal du Massachusetts a été entendue le 4 mars 2003.

Pour plus de détails, consultez le site:

<http://www.planetout.com/news/article.html?2003/03/03/1>

**3 mars 2003** – En Floride, l'interdiction d'adopter un enfant pour des gais ou des lesbiennes célibataires a été révisée le 4 mars 2003 par la Cour d'appel des États-Unis de la 11<sup>e</sup> circonscription judiciaire.

Pour plus de détails, consultez le site :

<http://www.planetout.com/news/article.html?2003/03/03/3>

**12 mars 2003** - *Associated Press* – **New Jersey** – Un juge a statué que **les deux partenaires d'un couple lesbien peuvent être inscrites à l'extrait de naissance de l'enfant à naître en mai**. Les fonctionnaires de l'État affirment que c'est la première fois que deux femmes, physiquement liées à l'enfant à naître, demandent d'être inscrites à l'extrait de naissance. **L'une d'entre elles porte l'enfant, alors que l'autre a fourni l'ovule fécondé.**

La décision rendue par le juge du tribunal de la famille James A. Farber indique que les femmes (non identifiées) partageront des obligations financières en regard de l'enfant, et si l'un des parents décède, l'autre aura la garde légale de l'enfant.

Melissa Brisman, l'avocate du couple, affirme que le verdict est une « victoire pour les droits à la reproduction », mais doute que l'impact juridique soit d'importance.

Selon Brisman, peu de couples lesbiens optent pour la méthode de conception que ses clientes ont utilisée. Habituellement, lorsqu'un couple de lesbiennes a un enfant, la mère biologique est inscrite en tant que mère à l'extrait de naissance. La partenaire n'est habituellement pas liée génétiquement à l'enfant et doit l'adopter afin d'obtenir des droits parentaux. Le processus juridique peut prendre des mois.

**13 mars 2003** - *Human Rights Campaign News* - **Washington** – La *Human Rights Campaign* a applaudi le **Bureau du recensement des États-Unis** pour un rapport publié qui fournit, **pour la première fois, des données sur les familles américaines dont les parents sont de même sexe.** Le rapport indique le nombre de maisonnées de couples de même sexe qui élèvent des enfants, la moyenne d'âge des couples de même sexe et la constitution raciale des couples de même sexe.

Le rapport a été compilé à partir des données recueillies lors du recensement américain de 2000. Des données déjà rendues publiques révèlent qu'il y a 594 391 maisonnées ouvertement de même sexe au pays – de ce nombre, 301 026 sont composées de partenaires masculins, et 293 365 sont composées de partenaires féminins. Ces nombres montrent également que les couples de même sexe habitent dans 99,3 % des comtés des États-Unis.

Le nouveau rapport montre qu'un tiers des maisonnées de partenaires féminins (34,3 %), et qu'un cinquième des maisonnées de partenaires masculins (22,3 %) élèvent des enfants. À l'heure actuelle, huit États, ainsi que le district de Columbia, et quelques comtés éparpillés à travers le pays, garantissent aux couples de même sexe l'accès à l'adoption par le deuxième parent, permettant ainsi aux deux parents d'établir un lien légal envers tous les enfants élevés par le couple.

**17 mars 2003** - *Gay.com U.K.* - Un **tribunal égyptien a emprisonné 21 hommes** pour avoir pratiqué l'homosexualité bien que leur première condamnation ait été annulée sur ordre présidentiel. Les hommes ont été arrêtés en mai 2001, dans une boîte de nuit du Caire reconnue pour sa popularité auprès de la population homosexuelle masculine. En novembre 2001, une cour dotée de mesures de sécurité exceptionnelles les a reconnus coupables en vertu des lois du pays en matière de moralité.

Le président Hosni Mubarak avait ordonné un nouveau procès car le premier jugement avait suscité de vives critiques de la part des militants des droits humains à l'échelle planétaire. Les hommes ont été condamnés à trois ans d'emprisonnement chacun – une peine plus lourde que la première condamnation. Par contre, ils ont maintenant le droit d'en appeler de la décision, ce qui leur avait d'abord été refusé. Vingt-neuf autres hommes ont été acquittés.

Un représentant du groupe américain *Human Rights Watch*, Scott Long, a dit à l'agence *Reuters* que les sentences étaient « consternantes » et « sans fondement. »

Les organismes de droits de la personne avaient fait pression sur l'Égypte en faveur de l'annulation de la première décision, critiquant vertement le gouvernement. Ils ont plaidé

que les hommes se trouvaient devant les tribunaux en raison de leur orientation sexuelle et de l'usage de leur liberté de parole.

**Février et mars 2003** - *Gay.com* et *PlanetOut.com Network* – Un **sondage réalisé sur internet**, entre le 19 et le 25 février, semble indiquer que **les gais et lesbiennes américains sont davantage contre la guerre en Iraq que la majorité hétérosexuelle**. La firme *Harris Interactive* a compilé les réponses de 2 271 adultes, dont 142 se sont identifiés comme gai, lesbienne, bisexuel ou transgenre. Règle générale, 56 % des allosexuels sont contre la guerre, comparativement à 30 % pour, et 14 % d'indécis. Chez les adultes hétérosexuels, le ratio est inversé, 45 % sont favorables à la guerre, alors que 36 % s'y opposent et que 19 % sont indécis.

Alors que de nombreux activistes allosexuels participent aux manifestations anti-guerre aux États-Unis et en Europe, des gais et lesbiennes d'ailleurs ont fait oeuvre de pionniers en s'opposant ouvertement à la guerre en Iraq.

**26 mars 2003** - *Gay.com* / *PlanetOut.com Network* / *New York Times* – **La Cour suprême des États-Unis** a entendu la cause **Lawrence et Garner c. Texas**, contestant la notion de sodomie, qui a fait dire à Ruth Harlow, de *Lambda Legal Defense*: « **Voilà la plus importante cause quant aux de droits des gais de cette génération.** »

Cette cause, soumise par *Lambda Legal*, questionne la constitutionnalité des lois sur la sodomie, qui servent trop souvent d'outils pour discriminer la communauté gaie et lesbienne.

John Lawrence et Tyron Garner ont plaidé « sans fondement » au fait d'avoir enfreint la **loi texane sur la sodomie** en 1998 lorsque des policiers sont entrés par effraction au domicile de Lawrence, à la recherche d'un suspect armé, et ont surpris les deux hommes en plein ébats sexuels. Les deux hommes ont été arrêtés et emprisonnés jusqu'au lendemain. Ils durent payer une amende de 200 \$ chacun et régler les frais judiciaires. La condamnation empêche les deux hommes d'exercer certains métiers au Texas. S'ils souhaitent déménager à l'extérieur de l'État, ils pourraient être fichés en tant que délinquants sexuels. *Lambda Legal* demande à la Cour suprême d'entendre la cause et de déclarer une violation de la vie privée et du droit à une protection équitable.

Paul Smith, un expert en droit constitutionnel de la firme Jenner & Block, ayant de nombreuses comparutions devant la Cour suprême à son actif, plaide la cause des clients de *Lambda*, les Texans Lawrence et Garner.

L'interdiction de la pratique de la sodomie pour les couples de même sexe, souligne Smith, ne tire pas son origine d'une longue tradition américaine. Il s'agit, en fait, d'un phénomène assez récent. Selon ce que le juge Souter a obtenu de l'avocat adverse, Charles Rosenthal, procureur général du comté de Harris, la loi texane sur le comportement homosexuelle n'est pas entrée en vigueur en 1873, mais plutôt en 1973. En ce qui concerne le droit fondamental de pratiquer la sodomie, le droit en question est décrit plus justement comme le droit à une vie sexuelle privée, entre personnes

consentantes, à caractère non commercial et sans ingérence de la part du gouvernement. Le tribunal devrait rendre son verdict en juin ou juillet.

**2 avril 2003 - *Gay.com* et *PlanetOut.com Network* – Le Vatican a publié un nouveau glossaire sur la sexualité qui décrit l’homosexualité comme un état « sans aucune valeur sociale » et prétend que des gens « à l’esprit profondément troublé » vivent dans des pays qui permettent le mariage de même sexe.** L’ouvrage, qui compte près de 1 000 pages, a immédiatement été décrié par les communautés gaies italienne et américaine comme étant une nouvelle étape dans la croisade anti-gaie du Vatican.

Franco Grillini, président honoraire du conseil du plus vaste groupe italien de défense des droits des gais, Arcigay, a confié à l’*Associated Press* que « c’est presque du racisme et ça frise la cruauté. C’est précisément à cause de l’homophobie de l’Église catholique que les homosexuels rencontrent tant de difficultés, » affirme-t-il. « Si l’Église catholique mettait fin à sa campagne anti-gaie, une bonne partie des problèmes des gais serait résolue. »

La publication de cet ouvrage fait suite à une série d’actions du Vatican, au cours des derniers mois, contre la communauté gaie. En janvier, le pape Jean Paul II qualifiait les relations de même sexe d’« inauthentique », affirmant qu’une « telle “caricature” est sans avenir et ne peut offrir de vision d’avenir à aucune société », alors qu’en décembre, un deuxième représentant du Vatican affirmait publiquement qu’il était en faveur de l’interdiction d’ordination des séminaristes gais.

Le nouvel ouvrage **condamne également l’utilisation du condom pour des relations sexuelles protégées**, ce qui a conduit le groupe *Gay and Lesbian Humanist Association* à envoyer une lettre au secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, **demandant que le Vatican soit dépouillé de son statut privilégié aux Nations Unies.**

**25 avril 2003 - *HRC news* – La Commission des droits de la personne des Nations Unies a remis à l’an prochain une résolution innovatrice sur les droits de la personne et l’orientation sexuelle**, parce que cinq nations musulmanes – quatre d’entre elles étant des alliées des États-Unis – auraient délibérément retardé les procédures.

L’avant-projet, proposé par le Brésil, témoigne d’une « profonde préoccupation concernant la violation de droits de la personne, à travers le monde, envers certaines personnes à cause de leur orientation sexuelle » et demande aux responsables des Nations Unies de « porter une attention particulière » à ces violations.

"Nous sommes extrêmement déçus que la Commission des droits de la personne ait choisi de repousser une décision qui confirmerait les droits humains fondamentaux de la population gaie, lesbiennes et bisexuelle du monde entier, qui, avec la communauté transgenre, sont régulièrement la cible de discrimination et de traitements inhumains, » affirme Elizabeth Birch, la directrice de la *Human Rights Campaign*. « Une paix

mondiale durable commence par les droits fondamentaux de la personne pour tous les citoyens du monde. »

Alors que la Commission des droits de la personne a ajourné avant que la résolution n'ait été votée, des rapports indiquent que **l'administration Bush se serait abstenue de voter**, indiquant que d'autres préoccupations, pas nécessairement liées à l'orientation sexuelle, causaient problème.

« En raison de la multitude des instances touchées par cette problématique et de la quantité de points soulevés, les États-Unis n'étaient pas prêts à endosser les termes de cette résolution, », d'affirmer Richard Boucher, porte-parole du Département d'État.

Certains y ont trouvé matière à célébrer. Suki Beavers du *Canadian Action for Population and Development* a souligné par courriel que « cette résolution n'a pas été rejetée et nous reviendrons en force l'an prochain. Bien que nous n'ayons pas obtenu entière satisfaction, il ne s'agit pas non plus d'une défaite et il est évident que cette problématique sera au programme de la Commission l'an prochain. »

Cette résolution, unique en son genre au cours des 60 ans d'histoire des Nations Unies, témoigne d'une profonde préoccupation de la fréquence des violations des droits de la personne à cause de l'orientation sexuelle et presse les États de promouvoir et de protéger les droits de tous les êtres humains, sans égard à leur orientation sexuelle.

Selon Amnistie internationale, des millions de personnes sur la planète font face à l'emprisonnement, à la torture, à la violence et à la discrimination à cause de leur orientation ou de leur identité sexuelle.

**25 avril 2003 - Gay.com et PlanetOut.com Network – Le président George W. Bush a décrit le sénateur républicain Rick Santorum comme un « homme d'ouverture », quatre jours après que les commentaires du sénateur sur les gais aient déclenché un tollé général.**

« Le Président fait confiance au sénateur Santorum, tant à titre de sénateur que de membre de la direction du Sénat, » d'affirmer le porte-parole de la Maison Blanche, Ari Fleischer, lors d'un point de presse.

Le représentant de la Pennsylvanie, âgé de 44 ans, est la **troisième tête dirigeante du Sénat**. Dans une entrevue rendue publique lundi, il **mettait sur le même pied les relations sexuelles gaies entre adultes consentants, la polygamie et l'inceste et a nié le droit constitutionnel à la vie privée.**

Le Président considère le sénateur comme un homme d'ouverture. « C'est ce qu'il croit, » a ajouté Fleischer.

La déclaration de la Maison Blanche a suscité les foudres des groupes représentant les gais.

Les commentaires du sénateur Santorum ont été recueillis lors d'une discussion avec un journaliste de l'*Associated Press* au sujet du jugement en instance de la Cour suprême concernant les lois texanes sur la sodomie. Il considère que les gais ne devraient pas avoir recours au droit à la vie privée pour avoir des relations sexuelles ensemble chez eux.

## RECHERCHE

**3 avril 2003 - 365Gay.com – Selon une nouvelle étude canadienne, les personnes âgées gaies et lesbiennes risquent de sérieux problèmes de santé dus à la discrimination par les travailleurs de la santé et les institutions.** Malgré une plus grande reconnaissance des gais et lesbiennes, les gais plus âgés qui ont vécu la discrimination tout au long de leur vie n'ont pas confiance dans les services sociaux et médicaux, selon l'étude menée par Shari Brotman, Bill Ryan et Robert Cormier de la **McGill School of Social Work**.

Brotman et ses collègues ont évalué un grand nombre de services au Canada pour déterminer le rôle que jouent les organismes de santé et de services sociaux auprès des gais et lesbiennes vieillissants. L'idée de groupes témoins pour explorer les perceptions et les expériences des gais et lesbiennes plus âgés d'un océan à l'autre a été retenue. Quatre groupes témoins ont été mis sur pieds à trois endroits différents au Canada.

Un des thèmes récurrents de l'étude fut « la grande marginalisation que les gais et lesbiennes du troisième âge vivent à différents niveaux, autant du point de vue politique que social. »

Les gais et lesbiennes du troisième âge sont affectés, non seulement par leur propre expérience de vie et de discrimination, mais également par la discrimination évidente dans différents environnements sociaux et institutionnels. De nombreux gais et lesbiennes du troisième âge, ayant côtoyé l'omniprésent stigmatisme social qui existait avant le mouvement de libération gai, sont toujours prudents et se demandent si les attitudes sociétales ont vraiment changées, » de dire Brotman.

« En fonction de cette réalité, » selon Brotman, « la possibilité de devoir un jour dépendre du système de santé, dans une maison de soins infirmiers ou tout autre institution, provoque, de toute évidence, de l'anxiété et de la crainte chez les gais et lesbiennes vieillissants. » Plusieurs, ajoute-t-elle, éviteront le système d'emblée, même si leur santé et leur sécurité en dépendaient.

L'étude est publiée dans le numéro d'avril 2003 de *The Gerontologist*.

Brotman et ses collègues affirment que, considérant le contexte actuel, les services de santé et les services sociaux doivent faire le point et se poser d'importantes questions qui transformeront le système et favoriseront l'équité.



## DIVERS

Un nouveau site Web pour le Réseau des lesbiennes d'Europe :  
<http://reseaulesbien.free.fr>

**25 mars 2003** – Le tout premier étudiant ouvertement transgenre fut admis au séminaire de la plus vaste branche du judaïsme en Amérique.

Pour plus de détails : <http://www.planetout.com/news/article.html?2003/03/25/2>

**15 avril 2003** - OutQ, le premier poste américain de radio par satellite, fonctionnant 24 heures sur 24, pour un auditoire gai, lesbien, bisexuel et transgenre est entré en ondes lundi.

Pour plus de détails : <http://www.planetout.com/news/article.html?2003/04/15/2>

**16 avril 2003** - ABC passera à l'histoire en tant que le premier des trois grands réseaux à diffuser un baiser de même sexe durant la programmation du créneau-jour.

Pour plus de détails : <http://www.planetout.com/news/article.html?2003/04/16/3>

**Nouvelle ressource** : Les couples de même sexe de différents pays ont de meilleurs droits, avantages et protections que ceux des États-Unis. Visitez, sur le site de HRC FamilyNet, la rubrique sur les droits internationaux pour consulter un sondage sur les droits au mariage, les avantages des conjoints de faits et l'immigration à travers le monde.

<http://www.hrc.org/familynet/chapter.asp?chapter=197>

## Des nouvelles de l'Association des mères lesbiennes

RENCONTRES À VENIR :

### JUIN:

**Pour enfants et adultes** : **Samedi le 14 juin**, nous nous rencontrerons au **Parc Lafontaine** (sur la rue Sherbrooke, entre les rues Parc Lafontaine et Papineau, autobus 24), à **11 h, pour un pique-nique / BBQ**. Le point de ralliement sera le parc pour enfant (près de la rue Rachel, à l'extrême nord du parc). Amenez votre nourriture, vos breuvages, vos couvertures, vos jeux, votre musique, vos costumes de bain etc. En cas de pluie, la rencontre est reportée au dimanche 15 juin.

### JUILLET :

**Pour enfants et adultes** : Sylvie et Sylvia de L'Association vous invitent à une **Journée de plein air à Val Morin, le samedi 5 juillet**. Au programme : plage, pique-nique, kayak, planche à voile, marche, bicyclette, ballon volant, etc. En soirée, un feu de camp, des chansons et des guimauves viendront clôturer le tout.

Amenez votre maillot, vos serviettes, et tout ce qui vous plaira pour passer une journée à la campagne. Le BBQ sera à votre disposition pour cuire vos hamburgers, hot-dogs et autres. Notre chalet est situé à proximité de la piste cyclable du P'tit Train du Nord. Le terrain est très accueillant. Le chalet sera accessible pour les salles de bain et autres commodités. Le stationnement est vaste.

En cas de pluie, l'activité aura lieu le 12 juillet. Plus amples informations sur cette activité, ainsi que le trajet pour se rendre au chalet, vous seront transmis en juin.

## **AOÛT :**

**Samedi le 2 août, de 11 h à 17 h**, avec d'autres organismes communautaires, nous tiendrons un kiosque lors de la **Journée communautaire du Festival de la Fierté gaie**. Nous vous convions à y participer, pour nous donner un coup de main ou pour découvrir d'autres organismes communautaires qui vous intéresse. Les kiosques seront installés sur **la rue Berri entre les rues Sainte-Catherine et René-Lévesque, de même que sur la rue Sainte-Catherine, entre les rues Saint-Denis et Saint-Hubert**. Il y aura de la nourriture sur le site. Des activités spéciales sont prévues pour les enfants !

La **défilé de la Fierté gaie** se tiendra le **dimanche 3 août**. Le **départ est prévu pour midi**, sur le **boulevard René-Lévesque à l'angle de la rue Guy** pour se terminer à la rue Saint-Denis. Une minute de silence sera respectée à 13 h 30. Nous vous informerons du lieu exact de notre kiosque et de notre position dans le défilé quelques semaines avant l'événement.

## **BABILLARD**

### **DIVERS :**

**MERCI : Un gros merci à Nathalie Tremblay** qui a effectué la majeure partie de la traduction des bulletins de l'année. Nathalie, qui est traductrice professionnelle, a fait ces traductions dans ses moments libres. **Merci aussi à France Lord** pour le travail de correction.

---

**Batshaw Youth and Family Centres** is encouraging English speaking and bilingual lesbian couples, and singles, to consider becoming **foster parents**. There are babies, pre-schoolers and older children who are waiting for a foster home. For some the plan will be to help them return to their families. For other children, the plan will be to work toward **adoption**. What a remarkable feeling it is to know you have made a difference in the life of a child by providing a stable, safe and loving environment. For more information, please call, **Rena Rubin, Foster Care Recruiter, at 932-7161, local 416, or send an e-mail to rena\_rubin@ssss.gouv.qc.ca**.

**Étude sur les enfants bilingues: L'Hôpital Ste-Justine**, en collaboration avec l'Université Dalhousie d'Halifax, **recherche des enfants âgés entre 24 et 42 mois, parlant l'anglais et une autre langue**, pour une étude sur le bilinguisme et ses effets

sur le développement. L'étude comprend 2 visites au Centre de Réadaptation Marie-Enfant de Montréal. Les familles participantes recevront une compensation de 15\$ pour les frais encourus. La prise de rendez-vous se fera selon vos disponibilités. Pour plus d'informations ou pour participer, contactez Lisa au **(514) 374-1710, poste 8610, ou par courriel à [recherchelangage@hotmail.com](mailto:recherchelangage@hotmail.com)**. (Approuvé par le Comité d'éthique de recherche de l'Hôpital Ste-Justine)